

ÉDITION 2024

GUIDE

DU PORTEUR DE PROJET



Sommaire

| | |
|--|----|
| Préambule | 03 |
| Eurobiomed vous accompagne sur tous les guichets de financements France 2030 | 04 |
| Eurobiomed vous aide à accéder aux financements européens | 05 |
| Vos interlocuteurs | 06 |
| Une procédure de labellisation structurée | 08 |
| Une prestation d'accompagnement personnalisée qui maximise vos chances de succès | 10 |
| Gestion de la confidentialité et divulgation d'information | 12 |
| Quelques recommandations | 13 |
| Check-list du porteur de projet | 14 |

Ce guide vous présente les grandes lignes de l'accompagnement de l'innovation d'Eurobiomed, les partenaires de votre accompagnement, ainsi que la procédure de labellisation des projets.

Préambule

EUROBIOMED a pour mission de structurer, développer et animer la filière santé des régions Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie/Pyrénées Méditerranée. Avec un réseau de plus de 370 entreprises, 6 universités et de nombreuses écoles, 250 laboratoires de recherche, 5 CHU et 4 Centres de Lutte Contre le Cancer, EUROBIOMED est l'un des premiers clusters français et européens en santé en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche, d'excellence scientifique et d'équipements dédiés à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes. Les plus de 420 membres du collectif Eurobiomed constituent un formidable moteur de croissance et de développement régional.

Une des priorités d'EUROBIOMED reste l'accélération du développement de l'innovation et l'identification de nouvelles sources de financement pour les projets de R&D de nos membres. À ce jour, EUROBIOMED a accompagné le financement de plus de 412 projets de R&D, représentant plus d'1,85 Milliard d'euros d'investissements et plus de 4600 emplois directs & indirects créés. L'émergence, l'accompagnement au montage de projets de R&D et le processus de labellisation est le socle de l'activité d'EUROBIOMED et sont réalisés par l'équipe projet en lien avec son Conseil Stratégique de Projets (18 experts, CEO, CSO, Cliniciens et chercheurs du territoire). Leur objectif, augmenter les chances de succès de nos membres sur les appels à projets. L'expertise et la qualité du service d'accompagnement sont aujourd'hui fortement reconnues par les membres et les financeurs pour les AAP régionaux et nationaux.

Le guide du porteur de projet, reconnu comme une bonne pratique par la DGE lors de l'évaluation d'EUROBIOMED, vous présente le process d'accompagnement mis en place.

Eurobiomed se positionne dans le continuum des grands enjeux de santé 2030



En juin 2021, le Président de la République annonçait **Innovation Santé 2030, un plan de 7 milliards d'euros pour l'innovation en santé**, qui a pour objectif de faire de la France la première industrie de santé européenne. L'objectif est d'accompagner les transformations de notre système de santé, au bénéfice de tous les Français, en produisant les traitements innovants tout en assurant la sécurité d'approvisionnement des produits essentiels.

Le Gouvernement a choisi de conduire des investissements exceptionnels dans des secteurs ou technologies d'avenir qui prennent la forme de stratégies nationales unifiées et globales, activant plusieurs leviers (fiscaux, normatifs, financiers...) et qui répondent à des besoins d'innovation prioritaires ou des failles de marché.

En santé, 3 stratégies nationales d'accélération ont été identifiées :

- **Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes**
- **Santé Numérique**
- **Maladies infectieuses émergentes - menaces nucléaires radiologiques biologiques et chimiques**

Eurobiomed vous aide à saisir ces opportunités de financement pour continuer à innover dans le domaine de la santé.

Eurobiomed vous accompagne sur tous les guichets de financements France 2030

Depuis plus de 15 ans, Eurobiomed accompagne l'innovation des entreprises par la R&D, depuis l'identification de partenaires académiques ou industriels, jusqu'au suivi des projets après leur financement.

En développant votre projet avec Eurobiomed, vous augmentez vos chances d'obtenir un financement :

- **VOUS ACCÉDEZ À UN COMITÉ D'EXPERTS (CEO, CSO, chercheurs, cliniciens) DE LA FILIÈRE SANTÉ** pour tester votre projet, son intérêt technologique et sa faisabilité : le Conseil Stratégique de Projets (CSP)
- **VOUS VOUS APPUYEZ SUR L'ENGAGEMENT ET L'EXPERIENCE D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** qui travaille en collaboration avec les financeurs et qui partage votre ambition
- **VOUS BÉNÉFICIEZ DE PLUS DE 15 ANS D'EXPÉRIENCES RÉUSSIES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS** pour vous aider à le positionner, à trouver des sources de financement, à rédiger votre proposition
- **VOUS PROFITEZ D'UN SUIVI GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE DE L'ENTREPRISE** pour vous aider à produire, à commercialiser, à trouver des fonds privés
- **VOUS RENFORCEZ LA VISIBILITÉ DE VOTRE PROJET ET DE VOTRE ENTREPRISE** pour être un acteur reconnu auprès de toute la filière santé, trouver de nouveaux partenaires et développer votre business

"Nous sommes une jeune startup montpelliéraine qui veut développer un DM, à l'attention des pompiers, pour détecter l'AVC mieux et plus vite. Lors de la création d'AI-Stroke, nos trois associés apportaient de fortes compétences en IA, en informatique et en neurologie, mais personne dans l'équipe n'avait un background particulier dans la santé numérique. L'appui d'Eurobiomed a été constant et particulièrement important pour nous depuis 18 mois : aide financière et conseil dans le choix du consultant pour mieux comprendre la roadmap réglementaire, participation à Invest in Biomed pour rencontrer des investisseurs, journées thématiques particulièrement denses et bien organisées, et une mention spéciale pour l'équipe innovation d'Eurobiomed lors de notre candidature au concours national i-Lab 2023 : les relectures attentives et ses conseils particulièrement avisés nous ont permis d'être lauréat dès notre première participation !" **Cédric JAVALT**, CEO AI-Stroke, lauréat i-Lab 2023

L'offre de services dédiée à l'accompagnement de l'innovation s'adresse également aux **académiques**. Pour ces derniers, Eurobiomed propose l'accompagnement au montage de projet et à la recherche de partenaires industriels dont les grands groupes, la revue de pipeline pour les accompagner dans la valorisation de leurs projets, une visibilité accrue auprès des membres. Eurobiomed accompagne les **grands projets structurants portés par le milieu universitaire et clinique** à l'échelle régionale et nationale (France 2030, élaboration des CPER et des Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, etc.), et à l'échelle européenne (projets Horizon Europe). Notre objectif est de favoriser la mise en œuvre de projets à visée industrielle **quelle que soit la source de financement envisagée**.

Eurobiomed vous aide à accéder aux financements européens

Pour mieux répondre aux besoins de ses adhérents, **Eurobiomed consolide son accompagnement à l'Europe**. Le Pôle est à vos côtés pour :

- **MONTER ET RENFORCER VOTRE DOSSIER.** Le Pôle s'est rapproché de **cabinets experts** pour vous accompagner dans le montage de projets européens.
- **TROUVER DES PARTENAIRES ET SOUMETTRE VOS COMPETENCES.** Le pôle a créé des **partenariats avec les cellules Europe** de nombreuses structures **académiques et cliniques** et les **agences de développement régionales**.
- **TESTER ET CHALLENGER VOTRE PROJET.** Le **Conseil Stratégique de Projets (CSP)** se renforce en intégrant de **nouvelles compétences** et accueille des experts externes invités, **anciens évaluateurs de la Commission Européenne**.
- **VALORISER VOTRE PROJET.** Le Pôle peut accompagner votre projet à la **dissémination des résultats**.

« Alpha MOS annonce que sa filiale MedTech BOYDSense a été auditionnée et soutenue par le CSP d'Eurobiomed dans le cadre d'une **demande EIC Accelerator**, reconnaissant ainsi l'excellence de son travail d'innovation médicale. Le label Eurobiomed, ajouté à l'attribution récente de fonds européens par le biais du programme EIC Accelerator, sont des témoignages forts de notre vision de développer un dispositif révolutionnaire non invasif d'analyse de souffle pour la surveillance des paramètres vitaux. »

Bruno THUILLIER, Fondateur et CTO de BOYDSense, lauréat EIC Accelerator. (Tiré de : communiqué presse Alpha MOS 06 janvier 2022)

Vos interlocuteurs

L'équipe Innovation du Pôle Eurobiomed

Elle vous apporte **conseils et recommandations** pour le **cadrage** de votre projet, pour identifier des sources de **financement** en fonction de vos besoins et de vos possibilités d'engagement financier, pour le **montage** et le **suivi** de votre projet. Ils ont la charge de valider l'éligibilité de votre projet avant son passage devant le CSP.

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | Emmanuel LE BOUDER Directeur Innovation |  | Morgane MILTGEN Responsable Innovation |
|  | Leïla TOUIHRI Chargée de mission Responsable suivi des projets |  | Marwa ELREFAEY-KATZ Chargée de mission Europe |

Le Conseil Stratégique de Projets (CSP)

Le CSP a pour rôle d'assurer l'**accompagnement**, la **labellisation** et le **suivi** des projets ainsi que toute mission d'**expertise** ou d'accompagnement d'entreprises du Pôle. Il peut ainsi être sollicité pour participer aux **diagnostics stratégiques** des entreprises dans le cadre des missions réalisées par la cellule compétitivité du Pôle.

Avant toute intervention, le CSP assure la **confidentialité** des projets et la gestion des conflits d'intérêts. Il a la responsabilité de sélectionner et de décider, en toute indépendance, de la labellisation des projets qui sont soumis à des procédures de labellisation. Il s'est doté pour cela de procédures et d'outils (grilles d'évaluation notamment) pour mener à bien sa mission.

Le CSP **valide** l'intérêt technologique et le positionnement de votre projet, **renforce** sa faisabilité et sa présentation. Après vérification de potentiels conflits d'intérêts, un membre du CSP est nommé **rapporteur** de votre projet. Votre projet de R&D est présenté pour être labellisé devant les membres du CSP qui vont **challenger** tous les aspects du projet (innovation, propriété intellectuelle, analyse concurrentielle, accord de consortium, accès au marché, modèle économique, modes de financement, etc.) et après audition du rapporteur et du porteur de projet décider de la labellisation. Cette labellisation est fortement recommandée, notamment pour les projets ANR, France 2030 qui seront examinés par les financeurs avec une plus grande attention.

Dans le cadre de leurs missions d'accompagnement au montage de projet, les experts du CSP sont également sollicités pour améliorer les propositions par des **relectures critiques** et des **recommandations**. Le CSP est enfin sollicité pour définir la stratégie R&D (d'innovation) du Pôle et les orientations stratégiques de sa feuille de route.

Le CSP est une assemblée mixte composée de **18 scientifiques** très expérimentés issus du monde **industriel, clinique ou académique**, tous ayant entre 15 et 40 ans d'expérience professionnelle et impliqués dans des projets innovants depuis de longues années. Les membres du CSP sont nommés *intuitu personae* par le Conseil d'Administration sur la base de leurs compétences et de la nécessité de couvrir l'ensemble des domaines technologiques de la feuille de route du Pôle.

Selon les besoins des projets, le CSP peut être associé d'experts avec voix consultatives sans droit de vote pour la labellisation.



Bruno BUISSON
NEUROSERVICE
Aix en Provence
Président du CSP



Jean-Marc BARRET
GAMAMABS
Toulouse



Pierre CASELLAS
PERSONNALITE
QUALIFIEE
Montpellier
(Membre invité)



Olivier CASAMITJANA
EVOTEC France
Toulouse



Nathalie COMPAGNONE
BLiVE
Gémenos



Martine CLOT
HORIBA



Pierre DELLAMONICA
CHU DE NICE
Nice



John DE VOS
CHU de
Montpellier



Olivier FEDELI
SANOFI
Montpellier



Jacques FIESCHI
Veracyte



Camille GUERRIN
Horus Pharma



Stefan JANAQI
ECOLE DES
MINES ALES
Nîmes



Michel KACZOREK
VERTIDIAG
Marseille



Daniel LAUNE
KYOMED
Montpellier



Gérard LUZERGUES
CEISO
Marseille



Gérard MATHIS
CISBIO
Codolet



Mary POUPOT
CRCT
Toulouse



Frédéric PRATE
PERSONNALITE
QUALIFIEE
Nice



Julie VERAN
APHM

« Pour faire suite à la crise sanitaire lié au covid-19, le Président de la République a annoncé en 2021, un ambitieux plan Innovation Santé 2030 de plus de 7 milliards d'euros. De nombreux appels à projets ont été réouverts ou ont vu le jour, complétés par des dispositifs en Région Sud Provence-Alpes côte d'Azur et Occitanie / Pyrénées Méditerranée. Ce sont autant de sources de financement que les membres d'Eurobiomed ont su saisir puisqu'en 2022 – 2023, le Conseil Stratégique des Projets a évalué plus de 155 projets. L'évaluation est menée par les membres du CSP avec un très haut niveau d'exigence mais en toute bienveillance malgré les critiques qui peuvent être apportées. Notre objectif, augmenter vos chances de succès sur des dispositifs extrêmement compétitifs. »

Bruno BUISSON, Président du CSP EUROBIOMED

Une procédure de labellisation structurée

Toute demande de labellisation de projet émise par un membre d'Eurobiomed suit une procédure bien définie.

En effet, pour toute demande de labellisation d'un projet, le porteur de projet doit en premier lieu **se rapprocher de son chargé de mission référent** afin de lui présenter son projet (objectif du projet, consortium, budget, montant recherché, etc.).

Le chargé de mission référent étudiera la demande et vérifiera un certain nombre de pré-requis qui, s'ils sont remplis, lui permettra de soumettre le dossier à l'équipe innovation.

L'équipe innovation va ensuite s'assurer de **l'éligibilité du projet au guichet de financement visé** et pouvoir ainsi le cas échéant, proposer une **audition du projet devant le CSP** d'Eurobiomed. Le CSP se réunit deux fois par mois, le jeudi soir, en visioconférence pour auditionner les projets qui demandent une labellisation.

Important : Toute demande de labellisation reçue moins d'un mois avant le dépôt du dossier ne pourra être examinée

Les porteurs de projet qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement d'Eurobiomed sur le montage de leur dossier, devront prendre contact avec le pôle **au moins deux mois** avant la clôture de l'appel à projet ciblé.

Eurobiomed étant signataire de la charte de labellisation, vous pouvez soumettre une demande d'audition devant le CSP, mais la priorité sera donnée aux projets accompagnés.

Pour bénéficier de l'accompagnement et/ou de labellisation d'Eurobiomed, vous devez être adhérent au pôle.

« Dans le cadre d'une demande de financement en faisabilité sur le PIA3, Eurobiomed nous a accompagné du début à la fin particulièrement pour la consolidation de rédaction du dossier et pour sa présentation. **La labellisation par le pôle a permis une évaluation très qualitative en amont de la demande de financement.** Par ailleurs, le pôle a organisé plusieurs réunions avec les financeurs avant et après le dépôt de dossier afin d'expliquer dans le détail plusieurs aspects du projet. La haute qualité de l'accompagnement réalisé a très probablement contribué à la réponse positive obtenue ! »

Régis ROCHE, Président NEOSYAD, lauréat PIA3 Région en 2022

Évaluation et labellisation des projets

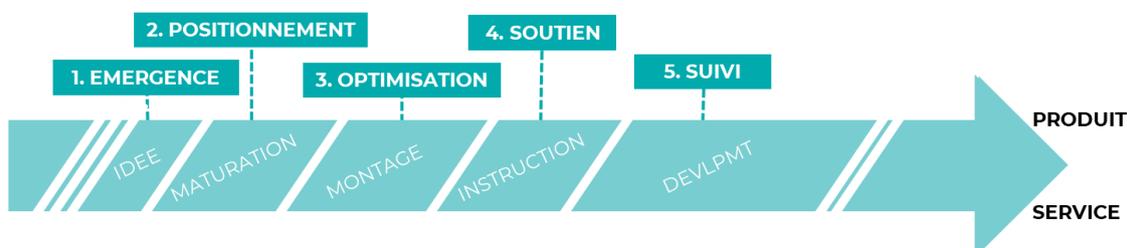
La décision de labellisation par le pôle est votée par le Conseil Stratégique de Projets (CSP), à la majorité de ses membres présents ou représentés, sur les recommandations du rapporteur du projet et éventuellement des experts externes. Cette décision est fonction de **critères** renforçant les chances de sélection du projet par les financeurs. Elle repose ainsi sur :

- La **qualité du dossier** présenté, appréciée au moyen d'une grille d'évaluation établie en fonction des critères variables (voir exemples ci-dessous) attendus dans les différents appels à projets et par les financeurs,
 - Les **réponses et précisions** apportées lors de la présentation orale faite par le porteur de projet devant le CSP.
- 1. Critères liés aux impacts économiques et sociaux sur le territoire :** création d'activité, d'emploi, viabilité économique, propriété intellectuelle et industrielle, bénéfice utilisateur / prescripteur / payeur.
 - 2. Critères liés à l'excellence scientifique :** qualité scientifique, originalité, degré d'innovation décrit, niveau de la preuve de concept, pertinence technique.
 - 3. Critères liés aux ressources, partenariat et gestion :** nature et organisation du partenariat, accord de consortium, réalisme des ressources et du planning par rapport aux objectifs.
 - 4. Critères liés à la compétitivité de la filière santé :** Articulation du projet avec les stratégies nationales d'accélération France 2030 / stratégies régionales / Comité Stratégique de Filière, Impact sur les enjeux de réindustrialisation, Impact environnemental du projet (prise en compte des enjeux de développement durable, RSE, ...)

La labellisation par Eurobiomed vous engage à :

- 1.** Être à jour de votre cotisation au moment de sa demande de labellisation
- 2.** Fournir les documents du projet complétés demandés par Eurobiomed et dans les temps pour une bonne réalisation de l'expertise.
- 3.** Communiquer les dossiers scientifiques et techniques finaux déposés sur les plateformes des opérateurs (ANR, Région, Europe, BPI, ...) à Eurobiomed.
- 4.** Après dépôt du dossier, informer Eurobiomed des différentes étapes de sélection et des résultats de l'appel à projets (incluant montant obtenu, durée, date de signature du contrat, etc.).
- 5.** Autoriser Eurobiomed à communiquer sur le projet sur la base d'une description non confidentielle de ce dernier fournie par le porteur dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication.
- 6.** Répondre à toute demande d'information au cours du projet de la part de Eurobiomed pour consolidation des indicateurs de performances.
- 7.** Citer Eurobiomed et la labellisation pour toute communication relative au projet et à son financement (Communiqué de Presse, Réseaux Sociaux, Site internet, Communication Orale, etc.)

Une prestation d'accompagnement personnalisée qui maximise vos chances de succès



1. EMERGENCE

- **Veille et informations** sur les appels à projets
- Réunions et « rendez-vous projets » pour découvrir les appels à projets
- **Diagnostic personnalisé** sur vos projets et éligibilité aux financements

2. POSITIONNEMENT

- **Conseils** sur le positionnement stratégique et compétitif du projet
- Identification du **guichet** de financement adéquat
- Aide à la recherche de **partenaires**
- Décryptage des attentes des financeurs et contacts privilégiés pour mieux orienter vos projets et valider leurs intérêts

3. OPTIMISATION

- Accompagnement et conseils sur le contenu et la structure du dossier
- **Co-rédaction du dossier et relectures critiques**, aide à la formalisation des présentations
- Validation du positionnement technique, marché et stratégique de votre projet par nos experts du CSP
- Recherche de financements alternatifs et/ou complémentaires

4. SOUTIEN

- Le Pôle est à vos côtés pour **convaincre les financeurs** publics du bien-fondé de votre projet
- **Courrier de soutien** argumenté et formalisation des présentations le cas échéant

5. SUIVI

- Réunions annuelles de suivi organisées avec le pôle et les financeurs publics
- **Communication et valorisation des résultats** du projet après accord du porteur
- Mise en relation directe avec le service CellComp d'Eurobiomed chargé de l'accompagnement global de l'entreprise

« Nous avons remporté le concours i-nov de la BPI en grande partie grâce à l'accompagnement de l'équipe Eurobiomed et du CSP, leurs conseils nous ont permis d'identifier les points sur lesquels insister et les questions posées lors de la soutenance ont été similaires à celles posées par le CSP, nous étions donc parfaitement préparés. Nous avons également apprécié l'agilité des référents Eurobiomed qui nous ont permis de bifurquer sur le concours i-Nov Santé Mentale, pourtant très compétitif, en nous convaincant que nous avions nos chances. »

Pierre HORNUS, CEO Semeia, lauréat du Concours i-Nov vague 6 en 2020.

Cet accompagnement se concrétise par un contrat avec le porteur de projet ou le(s) partenaire(s) industriel(s) du territoire du pôle

L'accompagnement des projets de R&D, une expertise clef du pôle

Depuis 2006, ce sont 995 projets qui ont été labellisés ou soutenus par Eurobiomed. 412 d'entre eux ont été financés à travers divers appels à projets, européens, nationaux et régionaux, ce qui représente plus d'1,85 milliard d'euros d'investissement, dont 870 millions d'euros d'aides publiques. Certains des projets terminés ont abouti à au moins un produit, un prototype, ou un service, ce qui représente, sur le marché, **197 produits, prototypes et services innovants.**



Pour découvrir des **exemples** de projets accompagnés par le pôle depuis 2006, un **book de projets** est à votre disposition sur www.eurobiomed.org.

Gestion de la confidentialité et divulgation d'information

Le pôle Eurobiomed accorde la plus grande attention à la confidentialité des données issues des projets de R&D, dans le respect des bonnes pratiques de protection et de sécurité des affaires.

1. Confidentialité

- Le Conseil Stratégique de Projets (CSP), le Bureau et l'équipe du pôle, ainsi que les éventuels experts externes sont liés par des **contrats de confidentialité**.

2. Conflit d'intérêt

- Le porteur de projet doit se prononcer sur l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt avec l'un des membres du CSP. Dans ce cas, ce ou ces derniers n'ont pas connaissance du contenu du projet, ne peuvent pas être nommés rapporteur du projet et ne participent pas au processus d'examen et de labellisation.
- Un membre du CSP peut également s'estimer en conflit d'intérêt et se retirer du processus d'évaluation du projet.

3. Divulgation d'information

- Un membre du CSP est nommé rapporteur du projet et est le seul à avoir accès au dossier complet pour son évaluation. Dans certains cas, si le projet le requiert, un deuxième membre du CSP peut intervenir en soutien sur l'évaluation du projet.
- Après financement d'un projet, le pôle communique uniquement sur les données publiques transmises par le porteur du projet et, après accord de celui-ci, les utilise pour valoriser le projet aux travers des outils de communication du pôle (newsletters, site web,..)

Quelques recommandations

- **Prendre contact au plus tôt avec le pôle pour manifester son intérêt à déposer un projet.**
- Suivre les AAP de la DGE, BPI, et de l'ANR en consultant régulièrement les sites :
 - Les pôles de compétitivité www.competitivite.gouv.fr
 - ANR <https://anr.fr/>
 - BPI France www.bpifrance.fr
 - EUROBIOMED www.eurobiomed.org
- Suivre les AAP Europe :
 - <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>
 - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
 - <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-innovation/eurostars-3>
 - <https://www.ih.europa.eu/apply-funding/future-opportunities>
- Assister aux réunions organisées régulièrement par le pôle

Check-list du porteur de projet

Les questions à vous poser avant de vous lancer dans un projet collaboratif innovant :

« Un projet clair et précis... »

| Décrivez votre projet en deux phrases |
|---------------------------------------|
| |

« ... original et novateur »

| Avez-vous évalué : | Oui | Non | Ne sais pas | Vos questions |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| En quoi votre projet est original vis-à-vis de l'existant ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Ce qui différencie votre projet de la concurrence nationale ET internationale (scientifique et/ou industrielle) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Vos résultats et connaissances qui devront être protégés (PI) ou acquis (licence) avant le début du projet ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

« Une vision du marché avec des débouchés concrets »

| Avez-vous estimé : | Oui | Non | Ne sais pas | Vos questions |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| La taille du marché mondial potentiel que vous visez avec votre projet ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Le segment sur lequel vous positionnez votre technologie, produit ou service ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Le bénéfice pour les utilisateurs, les prescripteurs et/ou les payeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Les moyens nécessaires pour vous positionner sur cette part de marché ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

« Un plan de développement cohérent »

| Avez-vous défini : | Oui | Non | Ne sais pas | Vos questions |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| Un budget prévisionnel approximatif pour la durée du projet ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| La trésorerie nécessaire ET suffisante pour le projet (règle de 1€ de fonds propres pour 1€ de subvention) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| A priori, l'enchaînement des tâches nécessaires à la réalisation du projet (qui fait quoi, quels jalons) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| A priori, la manière de valoriser votre travail (licence exclusive, développement interne, mise sur le marché d'un produit...) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

« Une organisation pertinente pour des retombées partagées »

| Savez-vous que : | Oui | Non | Ne sais pas | Vos questions |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| Vous avez l'obligation d'avoir des partenaires « réels » ET solides financièrement (attention à la distinction partenaires/sous-traitants) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Chacun des partenaires du projet devra pouvoir bénéficier de retombées (à préciser dans l'accord de consortium) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| En tant que chef de file, vous devrez mettre en place les moyens d'assurer la gestion du projet ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Votre projet doit avoir des retombées en termes d'activité économique sur le territoire (création et/ou maintien d'emplois) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Vous avez une idée de projet individuel ou collaboratif, contactez votre chargé.e de mission référent.e au plus tôt !



Eurobiomed – siège social

1682 Rue de la Valsière
34790 Grabels
Tél 04.91.13.74.65
www.eurobiomed.org

est soutenu par

